



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-039** **Conseil municipal du 19 mai 2025**

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAI, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

**Absent(e)s :** Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

**Excusée(s) :** Bruno DE KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Régis ROUSSEAU

**Pouvoirs :** Bruno DE KERGOMMEAUX à Gilles RAMBAULT, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Anthony MORTIER et Régis ROUSSEAU à Renan KERVADEC

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 13 mai 2025  
Date de la publication : 21 mai 2025

### **2025-039 AFFAIRES GENERALES – DEMANDE D'AGREMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR UN ESPACE DE VIE SOCIALE**

---

**Rapporteur : André-Jean VIEAU**

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon, soutenue et accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (CAF), a manifesté dès l'année 2020 sa volonté de créer une structure de type Espace de Vie Sociale ayant un rôle d'animation de la vie sociale à l'échelle de la ville.

Les directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, dans le cadre de sa Convention d'Objectifs et de Gestion signée tous les 5 ans avec l'Etat pour développer les services aux familles, incitent fortement à la création de telles structures. Au vu des besoins identifiés par les CAF sur chaque territoire, ces projets bénéficient de leur soutien technique et financier à leur mise en place et pour leur fonctionnement.

A Ancenis-Saint-Géréon, un travail de diagnostic et de préfiguration d'un espace de vie sociale a été mené en collaboration avec la Fédération des Centres Sociaux de Loire-Atlantique. D'abord avec les élus et agents municipaux en 2023, puis, en 2024, par une importante mobilisation des habitants autour du projet.

L'association PULSE s'est déclarée volontaire dès 2022, auprès de la CAF et de la commune, pour porter un projet d'espace de vie sociale. L'association a été choisie par la commune suite à un appel à projet pour porter le travail de diagnostic et de préfiguration avec les habitants.

Sur la base de ce travail, en février 2025, proposition a été faite à toutes les associations de la commune de se porter candidates si elles souhaitaient porter le projet d'espace de vie sociale et gérer la structure. Quelques associations ont répondu qu'elles étaient prêtes à en être partenaires. Seule l'association PULSE s'est portée candidate, le 18 avril 2025. Au regard de la pertinence des initiatives de l'association en lien avec les besoins des habitants, au regard de son ancrage territorial et de sa structuration, cette candidature a été acceptée par la commune.

Le document « Projet d'animations pour tous et sur toute la ville » présenté en annexe de cette délibération correspond aux attentes de la CAF en vue d'un agrément « espace de vie sociale ». Il présente la commune, son évolution, ses spécificités et ses différents quartiers. Il expose le processus engagé en 2024 pour récolter la parole des habitants, des associations et de divers services publics. Il propose une synthèse des besoins prioritaires en matière d'animation de la vie sociale et une organisation du futur espace de vie sociale, en précisant ses moyens techniques, humains et financiers durant la période probatoire jusqu'au 31 décembre 2026.

L'Espace de Vie Sociale sera officiellement créé en juin 2025 à l'occasion d'une réunion inaugurale réunissant les partenaires du projet : CAF de Loire-Atlantique, commune d'Ancenis-Saint-Géréon, association PULSE, Fédération des centres sociaux de Loire-Atlantique.

**VU** la circulaire CNAF n°2016-005 du 16 mars 2016 relative à l'animation de la vie sociale ;

**VU** le document annexé « Projet d'animations pour tous et sur toute la ville », construit sur la base d'une démarche intégrant les habitants ;

**CONSIDÉRANT** le projet de convention d'objectifs et de financement annexé à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'animer la vie sociale de la commune pour développer le lien social entre les habitants, pour favoriser l'implication citoyenne, pour développer un lien entre les quartiers, pour renforcer le soutien à la parentalité ;

**CONSIDÉRANT** le soutien de la CAF de Loire-Atlantique pour l'accompagnement à la création d'un Espace de Vie Sociale depuis 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la candidature de l'association PULSE pour porter le projet d'Espace de vie sociale sur la commune ;

Après avis de la commission égalité des chances, solidarités, personnes âgées, CCAS en date du 30 avril 2025.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 7 mai 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**VALIDE** les termes du « Projet d'animations pour tous et sur toute la ville » et tout document affilié.

**AUTORISE** monsieur le Maire à déposer la demande d'agrément d'un Espace de vie sociale auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

**ATTRIBUE** à l'association PULSE une subvention de fonctionnement de 15 000€ au titre de l'année 2025, pour la création et la gestion de l'espace de vie sociale.

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif 2025.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la convention d'objectifs et de financement.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Arnaud BOUYER



Séverine LENOBLE



Nabil ZEROUAL





**CONVENTION  
AVEC L'ASSOCIATION PULSE  
2025**

Entre

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon représentée par son maire M. Rémy ORHON, agissant en vertu de la délibération ... en date du 19 mai 2025,

Ci-après dénommée la commune,

D'une part,

Et

L'association PULSE, située à la maison des rosiers (cour du château), 112 place Foch, 44150 ANCENIS SAINT GEREON, N° SIRET 920669157, représentée par Mme Julie CHARBONNIER, co-Présidente,

Ci-après dénommée l'association,

D'autre part,

**Préambule**

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon, soutenue et accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (Caf), a manifesté dès l'année 2020 sa volonté de créer une structure ayant un rôle d'animation de la vie sociale à l'échelle de la ville.

A Ancenis-Saint-Géréon, un travail de diagnostic et de préfiguration d'un espace de vie sociale a été mené en collaboration avec la Fédération des Centres Sociaux de Loire-Atlantique et le soutien de la Caf. En 2023, les élus et agents municipaux ont préparé le projet. En 2024, l'association PULSE a mobilisé les habitants, approfondi le travail de diagnostic et proposé une préfiguration de l'espace de vie sociale.

L'association PULSE s'est déclarée volontaire pour piloter la structure et a été choisie par la commune au regard de la pertinence de ses initiatives en lien avec les besoins des habitants, au regard de son ancrage territorial et au regard de sa structuration.

Le document « Projet d'animations pour tous et sur toute la ville – avril 2025 » correspond aux attentes de la Caf en vue d'un agrément « espace de vie sociale ». Il présente le territoire d'Ancenis Saint-Géréon, son évolution, ses spécificités et ses différents quartiers. Il expose le processus engagé en 2024 pour récolter la parole des habitants, des associations et de divers services publics. Il propose une synthèse des besoins prioritaires en matière d'animation de la vie sociale et une organisation du futur espace de vie sociale, en précisant ses moyens techniques, humains et financiers durant la période probatoire jusqu'au 31 décembre 2026.

Considérant les activités déjà développées par l'association en direction des habitants d'Ancenis-Saint-Géréon,

Considérant les activités et projets à mener dans le cadre du futur Espace de Vie Sociale

Considérant que la collectivité et l'association souhaitent poursuivre les relations de partenariat entretenues dans un cadre conventionnel dans le respect des dispositions législatives en vigueur,

Considérant la période probatoire proposée par la CAF pour installer l'Espace de Vie Sociale sur la commune

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des deux parties et les principes financiers et juridiques régissant les relations entre la commune et l'association.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **2.1 – Pour l'association**

L'association s'engage à œuvrer au service des objectifs définis dans le document « Projet d'animations pour tous et sur toute la ville » présenté en conseil municipal du 19 mai 2025 et à la Caf à l'occasion de la demande d'agrément « Espace de Vie Sociale ».

L'association s'engage également :

- o à signaler à la commune toute modification intervenue dans ses statuts et dans la composition des organes de gouvernance ;
- o à respecter les obligations légales et réglementaires dans le cadre de son activité ;
- o à restituer un rapport d'activité qui comprendra a minima le bilan des actions entreprises et les indicateurs financiers de l'activité de l'association ;

### **2.2 – Pour la commune**

La commune s'engage à :

- soutenir financièrement l'association pour son fonctionnement courant pour un montant maximum de 15 000€/an. La subvention est versée en deux fois : 80% à la signature de la présente convention et 20% en décembre 2025, sur la base du bilan opérationnel et financier de l'année écoulée présenté lors d'une réunion entre les parties. Au vu du bilan, la commune se réserve la possibilité de ne pas verser le solde. Si le solde est versé, il l'est avant le 31/01/2026.
- mettre à disposition un local administratif partagé (maison des rosiers)  
Les conditions de mise à disposition sont définies par convention spécifique.

Il sera procédé au versement de la subvention par la commune, sur le compte ouvert au nom de l'association et dont le RIB sera fourni chaque année par l'association avec la demande de versement des fonds.

## **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie et acceptée pour l'année 2025.

Toutefois, l'association devra respecter les modalités de contrôle prévues par les textes, les obligations de la présente convention courant jusqu'à la transmission des documents mentionnés à l'article 7.

## **ARTICLE 5 – COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître sur l'ensemble de ses outils d'information, de promotion et de communication, l'aide apportée par la commune, par la présence du logo de la commune dans le respect de la charte graphique en vigueur.

La commune devra également être destinataire des éléments de communication ou d'information externe (affiches, plaquettes, dossier de presse, ...).

## **ARTICLE 6 – EVALUATIONS**

Une évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la commune apporte son concours pourra être réalisée.

## **ARTICLE 7- CONTRÔLES FINANCIERS**

En contrepartie du versement de la subvention, et conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer à la commune dans les 6 mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- 1/ Les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexes) pour l'exercice écoulé
- 2/ Le rapport d'activité de l'année écoulée.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier à tout moment sur simple demande de la commune, de l'utilisation des subventions reçues et transmettre les documents y afférents.

Dans ce cadre, et au vu des documents demandés au présent, la commune se réserve le droit de réduire la valeur de la subvention, dès que les documents fournis ou non fournis témoigneraient d'une non atteinte de l'un ou l'autre des objectifs.

## **Article 8 - AVENANTS**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les termes de l'article 2.

## **Article 9 – CONDITIONS DE RESILIATION**

En cas de non-exécution, totale ou partielle, de l'objet décrit à l'article 2, l'association reconnaît son obligation de rembourser à La commune tout ou partie du concours apporté, sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de la commune pour modification de l'objet ou du budget.

D'une manière générale, en cas de non-respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues à la présente convention, en cas d'évènement ayant pour conséquence de rendre sans objet la présente convention, en cas de non ou de mauvaise exécution de modifications substantielles des conditions d'exécution de la présente convention, la commune pourra unilatéralement résilier la convention, décider de suspendre ou diminuer le montant des acomptes pour solde de subvention, et éventuellement exiger le remboursement de tout ou partie. Cette décision interviendra de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **ARTICLE 10 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour cette présente convention, les parties font élection de domicile à l'adresse de leur siège social respectif, tels que mentionnés en première partie de la présente convention.

## **ARTICLE 11 – LITIGES**

Tout différend né de l'existence, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, il pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires originaux  
A Ancenis-Saint-Géréon, le

Pour La commune  
Le Maire

Pour l'association PULSE  
La représentante de la Présidence collégiale

Rémy ORHON





# **« Projet d'animations pour tous et sur toute la ville »**

## **Ville d'Ancenis-Saint-Géréon**

### Table des matières

1. Préambule.....	3
Histoire du projet de l'Espace de Vie Sociale .....	3
Les ambitions de la ville d'Ancenis-Saint-Géréon .....	3
Le territoire .....	4
2. La démarche de préfiguration.....	5
Méthodologie et planning.....	5
La phase de campagne relationnelle .....	6
La phase campagne de communication.....	8
La phase réunions thématiques .....	10
La phase d'écriture .....	10
3. Le diagnostic.....	11
« Bien vivre dans son quartier ».....	11
La Famille.....	14
Les enjeux repérés .....	16
4. Les perspectives du futur Espace de vie sociale .....	17
Priorités d'action .....	17
Gouvernance .....	17
Un.e professionnel.le permanent.e .....	18
Budget prévisionnel annuel.....	19
Évaluation.....	21
5. Mise en place .....	21
Calendrier .....	21
Choix de la structure pilote .....	21

## 1. Préambule

### Histoire du projet de l'Espace de Vie Sociale

Lors de la campagne électorale de 2020, un document appelé *101 idées pour une ville en transition* mentionnait une volonté de « Créer un lieu socio-culturel : salle de spectacle (musiques actuelles, cirque, danse...), salle d'activités et locaux de répétitions gérés avec les associations ». Depuis son arrivée, l'équipe municipale a développé une politique de participation et de concertation. 5 conseils d'habitants ont été mis en place. Les habitants sont régulièrement invités à des ateliers de concertation sur les grandes politiques publiques : urbanisme, mobilités, éclairage, patrimoine, commerces, etc.

Consciente des enjeux sociaux de son territoire et désireuse de développer la citoyenneté et l'implication chez les habitants, l'équipe municipale lance le projet d'espace de vie sociale à partir de l'automne 2023.

**Un constat :** Des associations très dynamiques sur la commune

**Une volonté :** aller au plus près des habitants...

- Pour faire le lien avec tout ce qui est proposé sur la commune et donner une place à chacun
- Pour soutenir les initiatives des habitants et les aider à porter leurs projets, en s'aidant des associations, des services publics...

### Les ambitions de la ville d'Ancenis-Saint-Géréon

La ville, accompagnée de la Fédération des Centres Sociaux de Loire-Atlantique et de la CAF, a défini des ambitions pour l'espace de vie sociale :

**Ce que la ville souhaite :**

- Une structure associative
- Une structure soutenue par différents partenaires : CAF, entreprises, institutions, associations
- Une structure complémentaire avec ce qui existe déjà
- Des espaces de proximité : d'échanges, d'animation, de projets, dans toute la ville

**Pour quoi faire :**

- Développer le lien social entre les habitants : à plusieurs on va plus loin
- Favoriser l'implication citoyenne de tous les habitants : tout le monde à un rôle à jouer
- Développer un lien entre les quartiers : nous formons une commune à nous tous
- Renforcer le soutien à la parentalité : au quotidien, nous avons tous une responsabilité vis-à-vis des enfants et des jeunes de la commune

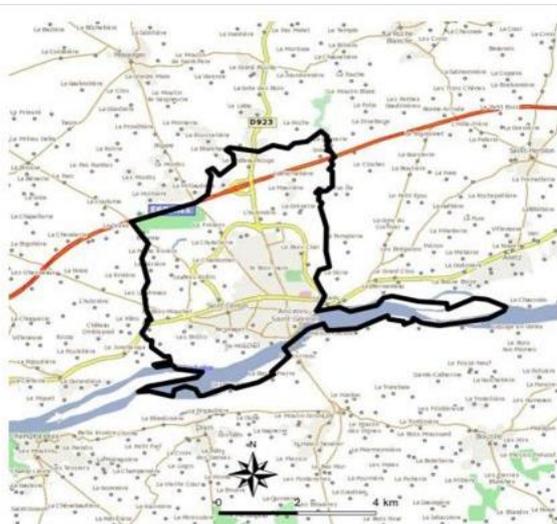
**Les rôles de l'espace de vie sociale, avec ses partenaires :**

- Veiller sur les besoins des habitants et leurs projets
- Créer des espaces de rencontres entre habitants sur tous les sujets
- Faciliter les initiatives et expérimentations
- Orienter les habitants à l'occasion des temps de rencontre
- Contribuer à des projets citoyens
- Collaborer avec les partenaires de proximité : associations et institutions...

## Le territoire

Ancenis-Saint-Géréon compte 11 346 habitants (recensement INSEE 2022), en évolution de +7.06% depuis 2016.

- La Commune nouvelle d'Ancenis-Saint-Géréon est née de la fusion des communes d'Ancenis et Saint-Géréon en 2019.
- Territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et du département de la Loire Atlantique, Ancenis-Saint-Géréon est située à 35 minutes de Nantes et 45 minutes d'Angers. Elle est traversée par l'A11 au Nord, bordée par la Loire au Sud et desservie par la ligne TER Nantes – Le Mans. Elle a un positionnement géographique stratégique qui attire tout type de population (jeunes, seniors, etc.).
- La Commune s'étend sur une superficie de 27,58km<sup>2</sup> et est très dense avec 392 habitants/km<sup>2</sup> contre 78 habitants/km<sup>2</sup> dans la CC du Pays d'Ancenis et 203 habitants/km<sup>2</sup> en Loire-Atlantique.



Ancenis-Saint-Géréon est une ville de taille humaine avec toutes les commodités des grandes villes. Dotée de la 1<sup>ère</sup> gare TER de la Région des Pays de Loire, elle se situe au centre de deux grands pôles urbains (Nantes et Angers).

Ancenis-Saint-Géréon est devenue progressivement « le nid » d'une population mixte, aussi bien d'un point de vue culturel que social, ce qui crée une richesse sur laquelle s'appuyer pour développer le faire ensemble et des envies communes, échanger des compétences... Les nouveaux habitants d'Ancenis-Saint-Géréon y recherchent un cadre de vie à taille humaine, un confort de vie sécurisant et une facilité de déplacement.

Les types de populations présents sur la commune sont divers :

- Une partie se déplace sur les villes de Nantes et d'Angers, plutôt pour exercer un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure,
- Des habitants aux professions intermédiaires et techniques, restent davantage présentes sur la ville et exercent dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'industrie (Manitou, Famille Braud, Fonderie Bouhyer, Laïta...)

La commune bénéficie d'un faible taux de chômage : 4,1%.

La ville abrite des zones pavillonnaires et plusieurs quartiers d'habitats sociaux (19 % des habitants).

La ville dispose d'une Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS en 2021.

#### Diagnostic Thématique – les ménages

38% de personnes seules  
29% Couples sans enfant  
25% Couples avec enfant(s)  
7% Familles monoparentales

12% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (1 091€ par mois), ce qui représente 18% des 30-39 ans- 13% des 40-49 ans et 11% des 50-59 ans. (taux non disponible pour les autres tranches d'âges en raison du faible nombre concerné)

#### Diagnostic Thématique – Habitat Logement

57% sont propriétaires  
23% locataires du parc privé  
19% locataires du parc HLM

Le volume de locataires HLM a augmenté en 5 ans (+9%) mais cette évolution n'a pas eu d'impact significatif sur la représentation des modes d'occupation sur la période. Des constructions HLM sont en projet.

#### Diagnostic Thématique – Emploi insertion professionnelle,

Chômage à 8%

L'indice de concentration d'emplois est de 291,6 emplois pour 100 actifs occupés, un indice largement supérieur au niveau national (98,4 pour 100)

#### Composition des actifs

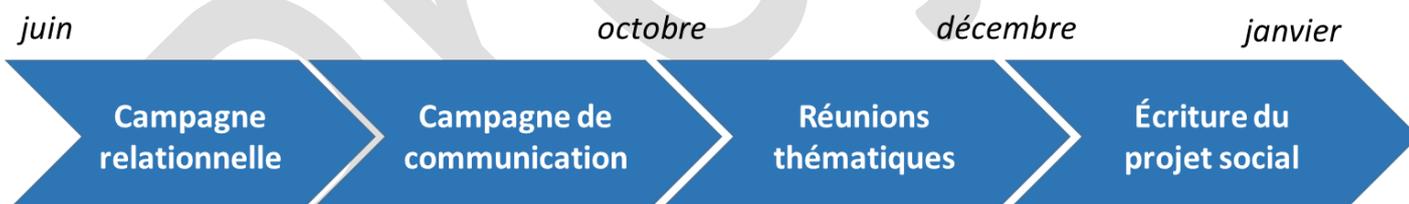
32% des ouvriers  
27% professions intermédiaires (entre l'employé et le cadre, travailleurs indépendants)  
22% employés  
15% de cadres

A retenir : à l'échelle de la commune, les moyennes statistiques cachent des disparités sociales, de composition familiale et d'habitat.

## 2. La démarche de préfiguration

### Méthodologie et planning

Sur la base d'un appel à candidatures, la mission de diagnostic et de préfiguration a été confiée à l'association PULSE à partir de juin 2024.



La mission se déclinait en :

- Suivi de projet : temps de cadrage avec les partenaires, préparation et animation des comités techniques et des comités de pilotage
- Diagnostic du territoire, des besoins sociaux, des acteurs
- Mobilisation des habitants et des partenaires autour du projet
- Conception du fonctionnement du futur espace de vie sociale
- Conseil sur les axes de travail prioritaires, la méthode de mise en place de l'espace de vie sociale et ses conditions de réussite.

Phase par phase, la préfiguration a été conduite avec les habitants.

## La phase de campagne relationnelle

### 26 juin 2024 : rencontre des associations d'entraide, de solidarité et seniors

But : identifier les liens existants entre les différentes associations.

→ Le projet de création d'un Espace de Vie Sociale a été évoqué, questionné et a été bien accueilli par les participants, soutenant l'idée que des liens et des projets pourraient naître en lien avec la structure. Une cartographie des acteurs a été produite à cette occasion par l'association le PARI et le CCAS.

### De juin à mi-octobre 2024, 120 personnes rencontrées

But : écouter les envies et les besoins des habitants tous publics et tous quartiers confondus

- Quatorze rencontres lors du festival Couleurs Parasol qui propose une multitude d'activités à destination des familles.

- Présence sur l'ensemble des quartiers de la ville : sur les communes historiques d'Ancenis et de Saint Géréon

- Un stand sur le marché lors de la « Semaine Bleue » (à destination des seniors).

- Un micro trottoir organisé un dimanche matin sur le parking du magasin Netto.

- Les jeunes ont été rencontrés via la mission locale et le lycée Joubert-Maillard.

- Présence au forum des associations

- Rencontre avec un panel d'acteurs associatifs et professionnels pour échanger autour du projet :

- Deux directrices d'école,

- Des techniciennes de l'intervention sociale et familiale,

- Deux associations de protection de l'enfance

- Les services de la ville (sport, jeunesse, enfance)

- Différentes associations Saint-Vincent-de-Paul, association des mal voyants, association contre la fibromyalgie...

- Une réunion élus-agents municipaux

- Une réunion avec les conseils d'habitants

### Les enseignements de cette phase :

#### 1. Deux types de publics sont repérés

- les usagers impliqués dans le monde associatif et présents sur les différents événements. Ils sont « consommateurs » des structures présentes sur la ville. Qui expriment que la ville est riche d'associations, d'événements. Malgré tout, ils ont pleins d'idées à partager.

- les non usagers, dont la-première réponse est : « Je n'ai pas besoin de rencontrer d'autres personnes ou de faire des activités, vous savez ma vie n'est pas facile... ». Des conversations pouvant aller de 15 à 30 minutes. Puis une fois un « récit de vie » terminé, certains partageaient des idées → Constat d'un grand manque de sociabilité mais des personnes satisfaites d'avoir pu être écoutées.

Les jeunes rencontrés ont été plutôt discrets ; ne formulaient pas réellement d'envies ou de besoins. Ils disaient être autonomes dans leur vie sociale. Y a -t-il une jeunesse invisible ?

## 2. Des thématiques émergent

La synthèse des témoignages a permis de déterminer des thématiques récurrentes.

- Bien vivre dans son quartier
- La famille
- La mobilité
- Le handicap
- Rompre l'isolement

Le comité de pilotage acte l'opportunité de retenir les deux grandes thématiques "famille" et "bien vivre dans son quartier" pour approfondir les recherches.

## 3. La dynamique du projet d'espace de vie sociale imaginé

La cartographie ci-dessous met en évidence que « tout est en mouvement et suivant les besoins, les demandes, les différents acteurs et moteurs pourront prendre plus ou moins de place ».

Elle met aussi en évidence qu'il s'agira de penser **DES Espaces de Vie Sociale** afin de répondre aux problèmes de mobilité, de handicap et également de favoriser le « aller vers » pour le « faire venir à ».



## La phase campagne de communication

9 octobre 2024 : une réunion publique dédiée au projet



- Une rencontre co-construite entre les quatre partenaires.
- Une soixantaine de personnes mobilisées : des habitants, des organismes, des bailleurs, des entreprises, des élus et des associations étaient présentes.
- Des participants attentifs et curieux.
- Un compte-rendu (ci-dessous), transmis à tous les participants et à toutes les personnes ayant émis un intérêt pour l'Espace de Vie Sociale.

### Compte rendu de la réunion publique du 09-10-2024 19h00 Salle de la Corderie

**Thème abordé :** Vers un espace de vie sociale à Ancenis-Saint-Géréon avec L'association Pulse

#### Animateurs :

- Remy Orhon – Mr le Maire de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon
- André-Jean Vieau, adjoint à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse - Conseil Municipal Jeunes
- Myriam Rialet, adjointe à la scolarité, au Conseil Municipal Enfants (CME) et à la prévention
- Mélanie Cottineau, adjointe à l'égalité des chances, à la solidarité et aux personnes âgées, CCAS
- Cédric Bernier - Conseiller technique action sociale CAF
- Alice Bahuaud – Association Pulse

1 – Accueil des participants et ouverture de la réunion par Mr le Maire , Rémy Orhon

2 – Présentation du projet (voir slides en PJ) par les élus présents

3 – Présentation de la partie vie sociale dans le projet ( CAF) par Mr Cédric Bernier ( Voir slides en PJ)

4 – Présentation de la préfiguration de l'espace de vie social et l'avancée du projet par Alice Bahuaud ( voir slides en PJ)

5 – Questions diverses :

« Y aura-t-il un espace dédié pour ce projet ? »

➔ Non aucun bâtiment n'est prévu à cet effet , un espace de vie social se nourrit avec les habitants, l'objectif est de mettre en mouvement l'ensemble des habitants qui construiront ce lieu de vie , tout le monde sera autour du projet !

« Comment vont pouvoir s'impliquer les associations déjà existantes dans ce projet ? »

➔ C'est l'objectif de cette réunion  
Les associations doivent venir discuter et si elles souhaitent, s'investir à ce beau projet.  
Ce dernier doit permettre d'impulser de nouveaux adhérents associatifs

« Quelles sont les différences entre EDS et EVS et les limites de chacun ? »

➔ EDS : Espace départemental des solidarités : c'est une réparation et un soutien social fort à une personne déjà identifiée en difficulté ; c'est un public déjà ciblé en amont et cela relève de la gestion du département

EVS : Espace de vie social : c'est ouvert à tout le monde  
C'est décidé par les habitants de la ville et reste local

6 – 3 Questions de réflexion de groupe ont été posées :

- Que pensez vous de la vision de la ville sur le projet d'EVS ?
- Pour vous quel est l'intérêt d'un EVS sur le territoire ?
- Avez-vous d'autres envies ?

Une question ouverte sur l'espace de vie a été posée - en PJ une photo de des réponses apportées

Vos réponses nous permettent de mieux cibler vos attentes et construire au mieux ce beau projet , un retour sur vos réponses sera apporté ultérieurement,

Merci à toutes et tous pour votre implication !

Un travail de « proposition » a été formulé lors de la soirée. Les participants s'étaient installés à 6/8 par table pour discuter des différents axes de réflexion proposés.

**Réflexion de groupe**

- Que pensez-vous de la vision de la ville sur le projet d'EVS ?
  - questionnement sur l'itinérance de l'EVS au il n'y ait pas de lieu identifié
  - un lieu défini pourrait être un carrefour de rencontres, on y vient chacun pour des raisons différentes, ce crée du lien entre des pers qui ne se seraient jamais rencontrés
- Pour vous quel est l'intérêt d'un EVS sur le territoire ?
  - créer du lien, mutualiser, entre associations de parents d'élèves (le carnaval un début !)
  - favoriser les liens entre voisins et la vie de quartier
  - intergénérationnel, mixité sociale, se rencontrer
  - proposer des ateliers culture, approche à lire et à écrire, se retrouver pour jouer aux jeux vidéo, aux jeux de société
- Avez-vous d'autres envies ?



**Synthèse sur le questionnaire du projet d'EVS à la suite de réunion publique du 09-10-2024**

5 questionnaires remplis et récupérés à la fin de la réunion

3 questions de réflexion de groupe ont été posées:

- Que pensez-vous de la vision de la ville sur le projet d'EVS?
  - Vision positive, beau projet qui donne l'image d'une ville accueillante
- Pour vous quel est l'intérêt d'un EVS sur le territoire ?
  - Lieu d'accueil sans différence sociale et intergénérationnels
  - Permet de lutter contre l'isolement et de faire de nouvelles rencontres
  - Partager ses propres connaissances avec les autres
- Avez-vous d'autres envies?
  - Créer de la mobilité dans la ville, aider les jeunes à pouvoir se déplacer plus facilement, instaurer du covoiturage
  - Créer des moments d'accueil pour les personnes en situation difficile, partager ses compétences avec les autres, être une oreille attentive en cas de besoin

**La mobilisation pour les réunions thématiques renommées en « rencontres papote »**



**Rencontres Papotes**

Samedi 9/11 10h30-12h Salle René Bossard "LA FAMILLE"

Judi 14/11 18h-19h30 Salle Molière "LE HANDICAP"

Mardi 19/11 18h-19h30 Salle Molière "LA MOBILITÉ"

Samedi 23/11 10h30 -12h Salle Montesquieu "BIEN VIVRE DANS SON QUARTIER"

Judi 28/11 10h-12h Marché "CRÉER DU LIEN"

Contact: PULSE 06 38 03 98 16



Les rencontres ont eu lieu en octobre et novembre, soit 10 au total.

Des « **rencontres papote famille** » ont eu lieu à proximité des écoles, une a pu se faire directement dans une école un mercredi matin.

Les 4 « **rencontres « papote : Bien vivre dans son quartier** » ont été réalisées. Les participants pouvaient choisir leur lieu de rencontre.

- Le quartier de la corderie
- Le quartier des capucines
- La Salle Loire
- La Salle des abattoirs en centre-ville

Le temps prévu dans le secteur Saint-Géréon n'a pas pu se tenir, faute de participant.

La communication est un axe important du projet et doit être pensée à l'avenir.

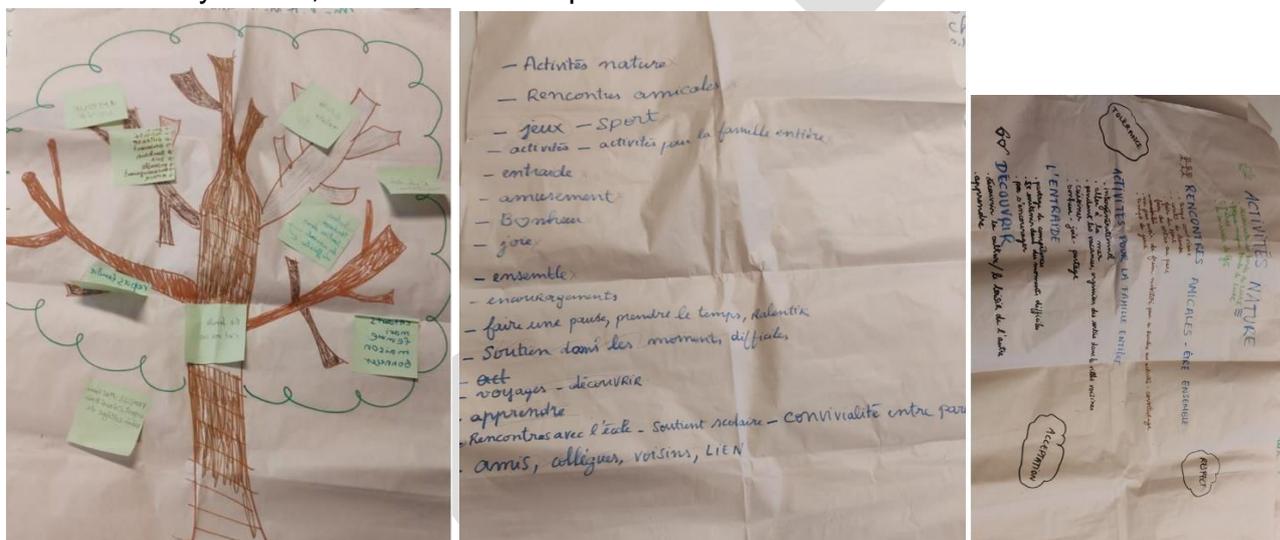
Constat : 10% de personnes ayant reçu un flyer ont été présentes (60 flyers, minimum 6 présents).

## La phase réunions thématiques

Les rencontres « papote » ont permis des échanges en petit groupe, les voix de « toutes » (il n'y avait que des mamans) ont été entendues. Les unes traduisaient pour les autres ou parfois c'était les enfants. Elles voulaient prolonger ce moment chaleureux et d'écoute pour continuer à échanger toutes ensemble.

La thématique « créer du lien » est apparue sur toutes les rencontres. Une séance était dédiée pour le handicap et une autre pour la mobilité.

Les différentes thématiques ont été reprises en séance et c'était aux participants de « travailler » pour en produire un document, souvent de trois pages de « paperboard », la dernière étant la synthèse, elle sera utilisée pour définir des actions.



## La phase d'écriture

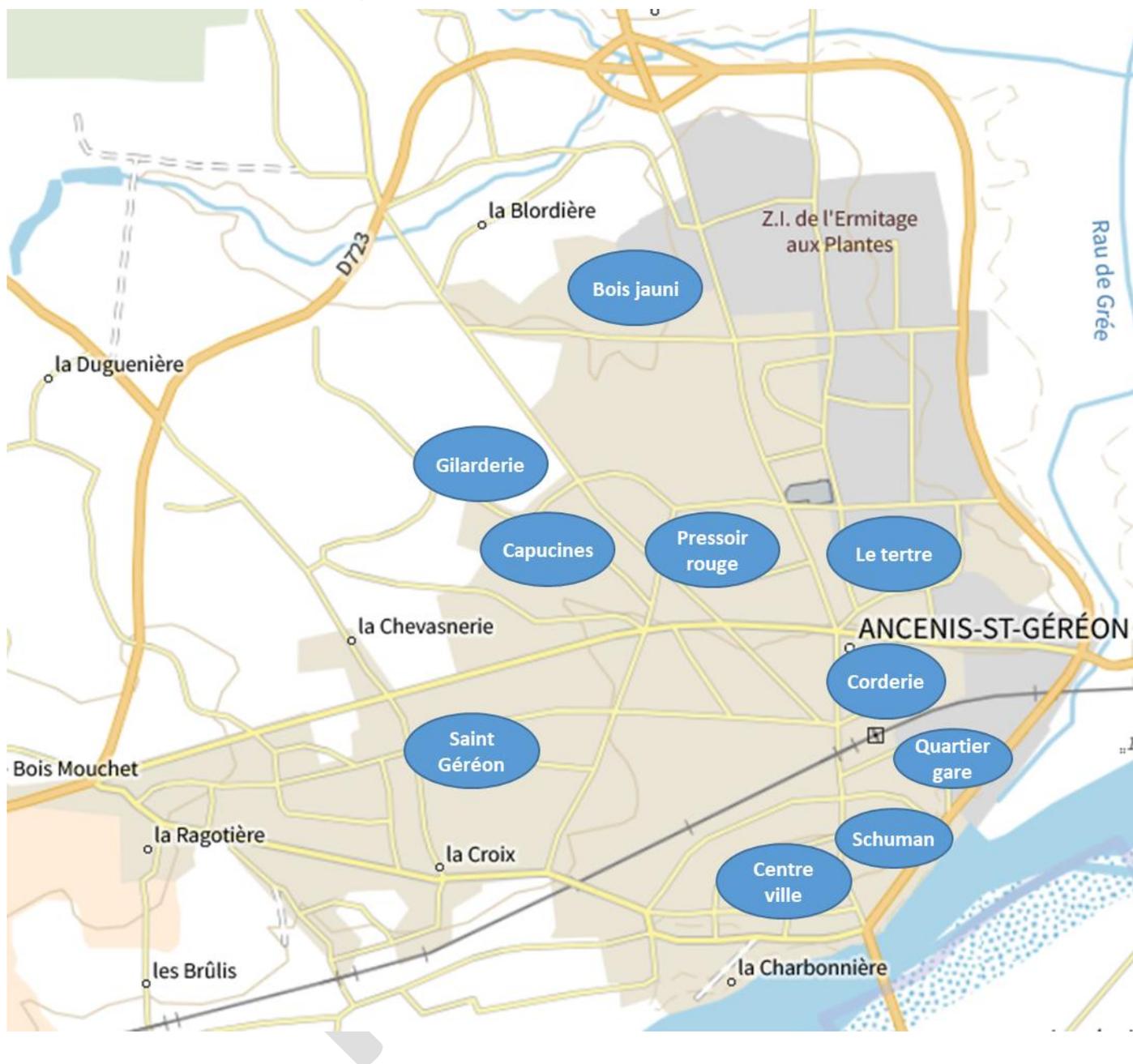
Deux soirées en atelier d'écriture ont été consacrées à reprendre toute la matière produite lors des rencontres « papote » pour en faire un tableau et rédiger le plan d'action préconisé.

Pour plus de convivialité les ateliers ont été l'occasion de mettre en place un temps convivial où chacun apportait un mets à partager.



### 3. Le diagnostic

« Bien vivre dans son quartier »



La commune est découpée en 4 IRIS selon l'INSEE, qui ne sont pas en correspondance avec les appellations présentées dans la carte ci-dessus.

5 quartiers comprennent une prédominance de logements sociaux :

- Le quartier Schuman 110 appartements
- Le quartier de la corderie 89 + 27 + 120 +130
- Le quartier des capucines 89 appartements
- Le quartier de la Gilarderie 38 appartements
- Le quartier du Tertre : 52 collectifs et 5 individuels

Une zone correspond à la commune historique de Saint-Géréon. L'habitat pavillonnaire est prédominant. Une zone identifiée comme le centre ville correspond au centre ancien, avec un habitat très mixte. Enfin, la friche du quartier gare est destinée à accueillir 400 logements dans les prochaines années.

**Les quartiers Schuman et Corderie** : premières résidences d'habitat social ont été ouvertes en 1958. Les habitants expriment des besoins en matière de cadre de vie, de sécurité, d'intégration des nouveaux habitants, d'accessibilité de certains immeubles pour des publics en situation de handicap ou vieillissants.

Des pistes pour ce quartier :

- Informer sur l'existant : par exemple une association propose deux demi-journées d'activités à destination des seniors. Mais elle reste à ce jour méconnue ou peu utilisée par les habitants du quartier.
- Mutualiser des espaces ouverts au public et accessibles : projet de réhabilitation et d'implantation d'une nouvelle salle au sein du quartier
- Proposition de soutien scolaire et cours de français
- Présence des services de la ville jeunesse et enfance pour organiser des événements et proposer des ateliers, des animations sportives... Par exemple : suite à une activité « plein jeux en famille » le service des sports de la ville établit une récurrence mensuelle pour renouveler l'animation sportive.

**Les quartiers de la Gilarderie et des Capucines** se ressemblent. Les habitants expriment majoritairement qu'il y fait bon vivre même si des tensions peuvent exister entre voisins.

Un après-midi festif autour d'olympiades a été l'occasion de rencontrer les habitants de la Gilarderie. Un truck de crêpes était présent pour le goûter ; une trentaine de personnes étaient regroupées, surtout des femmes avec les enfants : les papas sont au travail et sont souvent en horaires décalés. A noter que la Gilarderie est un secteur amené à se développer dans les années à venir avec un potentiel de 400 nouveaux logements en extension du quartier du Bois Jauni.

**Le quartier Le tertre** est le plus récent de la ville. Les remontées sont les suivantes : il a des logements inclusifs, il est bien pensé, mais il manque d'espaces verts. Un composteur collectif mis en place fonctionne avec la participation de chacun. Il y a aussi une salle pour faire des activités. Les appartements du RDC sont réservés aux seniors. On rencontre beaucoup de personnes seules et peu de familles.

Des activités étaient proposées par l'association PULSE aux habitants mais suite à quelques mésententes entre voisins, la salle a été désertée. En cause : des problèmes d'alcoolisme, d'utilisation de places de parking, d'excréments de chiens, ...

- Un travail de communication et de médiation serait à mettre en place ?

**Le centre-ville, Saint-Géréon, autres zones résidentielles.**

Dans chaque quartier, les habitants font remonter des souhaits de développer la convivialité et les liens sociaux. La commune a développé un maillage de salles et équipements sportifs sur l'ensemble de la commune : Gotha, Mortier, Abattoirs, Pontreau, Bois Jauni, Pressoir Rouge, Corderie...

Suite aux différentes rencontres « papote », différentes actions ont été pensées.

### Bien vivre dans son quartier

Constats-problèmes-et/ou besoins identifiés	Objectifs généraux	Actions	Résultat attendus
Il manque des actions sur tout le territoire	Animations de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de temps conviviaux</li> <li>Goûter</li> <li>Cafés « papote »</li> <li>Activité à la demande des habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer du lien</li> <li>Rencontrer les habitants</li> <li>Faire un maillage sur le territoire</li> <li>Recueillir les envies et les besoins</li> </ul>
Soucis pour rejoindre les animations	Rendre accessible les animations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être au plus proche des habitants, se déplacer dans les quartiers.</li> <li>Faciliter le covoiturage, mise en relation du public (via différents supports).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sortir de l'isolement</li> <li>Créer du lien</li> <li>Maillage du territoire</li> </ul>
Rendre accessible les activités aux personnes handicapées.	Inclure toutes les personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se mettre en lien avec les associations locales du handicap</li> <li>Sales accessibles au PMR</li> <li>Proposer des activités adaptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rompres l'isolement</li> <li>Favoriser l'inclusion</li> <li>Mixité du public accueilli</li> </ul>
Difficultés économiques	Rendre accessible les animations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un réseau pour identifier les personnes concernées, lien avec les associations d'entraide et de solidarité, CCAS, EDS ...</li> <li>S'adapter au budget de chacun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir les possibilités de loisirs pour tous</li> <li>Mixité sociale</li> <li>Créer du lien</li> </ul>
Avoir un cadre de vie agréable	Donner l'espace aux habitants pour qu'ils s'impliquent dans leurs quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des rencontres pour que les habitants discutent de leur cadre de vie</li> <li>Accompagner les habitants dans la démarche</li> <li>Travailler avec les bailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure relation du voisinage avec un projet commun dans le quartier</li> <li>Réappropriation de son espace de vie</li> </ul>

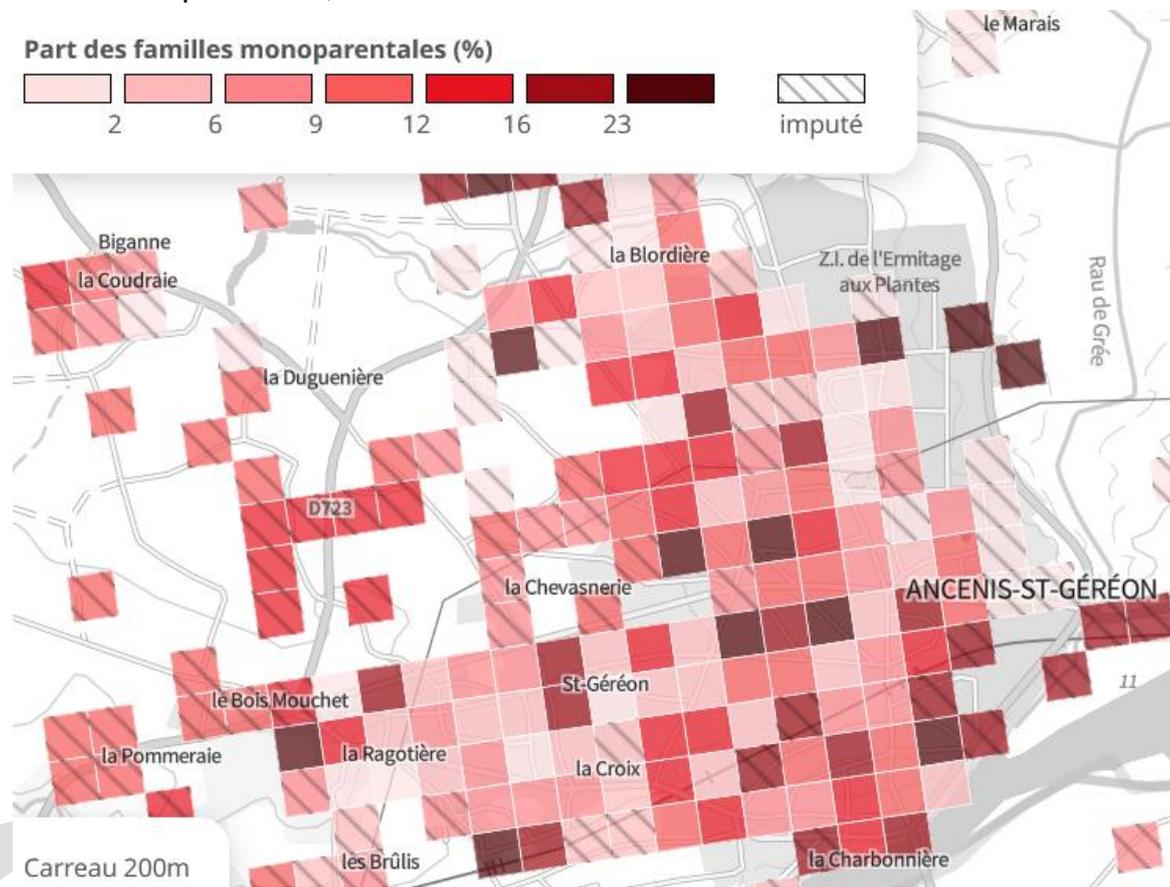
PROJETS

## La Famille

Chiffres l'Insee 2021 :

Il y a 30,2% de familles avec enfants sur la ville.

472 ménages sont monoparentaux,



La campagne relationnelle, a été l'occasion de rencontrer des familles, des associations et des professionnels pour échanger sur cette thématique et repérer l'offre actuelle.

- Le Relais Petite Enfance est le point d'accès unique pour les familles qui souhaitent un accompagnement dans leur recherche d'un mode d'accueil collectif ou individuel pour leur enfant. C'est un lieu ressource d'informations, d'échanges et de rencontres pour parents, enfants et assistantes maternelles.

- Le multi-accueil "Les Petits Loirs" est un lieu d'accueil collectif ouvert aux familles résidant sur une des communes du SIVU de l'enfance. La structure peut accueillir 30 enfants, de deux mois et demi à leur scolarisation.

- L'accueil du mercredi est un lieu d'éveil et d'activités. Plusieurs centres sont ouverts selon l'école fréquentée par les enfants : Croq'Loisirs et La Farandole. Le centre de loisirs Croq'Loisirs est ouvert sur chaque période de vacances scolaires.

- Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) pour les enfants de 0-4 ans accompagnés de leurs parents ou pour les futurs parents, le LAEP est un espace d'échanges, de rencontres, d'écoute et de jeux.

- Les écoles - La ville compte 4 écoles publiques (2 primaires, 1 élémentaire et 1 maternelle) et 2

écoles primaires privées, ce qui représente : 922 enfants. Il y a également 2 collèges (1 public et 1 privé) et 4 lycées qui accueillent des jeunes de la ville et des communes alentours.

- Le Service Jeunesse accueille les 10-18 ans dans 2 lieux d'accueils (la passerelle, en centre-ville, pour les 10-13 ans, et le local du Bois Jauni pour les 11-18 ans). Les animateurs mettent également en place des animations de quartier à destination de la jeunesse.
- « Minute Papillon » est le nom donné au groupe de parents, d'horizons et d'expériences différents, qui préparent des actions autour de la parentalité. Ces actions sont à destination des familles du territoire du SIVU de l'Enfance (Ancenis-Saint-Géréon, La Roche-Blanche, Pouillé-les-Côteaux et Vair-sur-Loire).
- Le collectif Club poussette met en lien de jeunes mamans afin de rompre la solitude post partum.
- Deux associations de protection de l'enfance interviennent sur la ville, ce qui représente environ 80 enfants accompagnés.

### En synthèse :

- Certains dispositifs restent mal connus de la population.
- Deux directrices d'écoles ont exprimé une nécessaire adaptabilité suite à l'arrivée d'une population nouvelle : « *La photographie et les codes ont changé sans que les méthodes d'accueil ne soient modifiées* ».
- Les associations d'écoles ont le même ressenti : certaines « *ne savent pas aller vers les nouveaux parents* », souvent de cultures différentes. Parfois la langue est une barrière.
- Le territoire est riche de structures enfance-jeunesse. L'EVS pourra être un trait d'union pour faciliter les rencontres.

### La famille

Constats-problèmes-et/ou besoins identifiés	Objectifs généraux	Actions	Résultat attendus
Manque d'un espace centralisé pour les informations	Être le relais d'infos pour les familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un support pour réunir les informations (panneau, site web...)</li> <li>• Favoriser la rencontre des familles pour partager les infos</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux familles d'avoir connaissance de tous les services de la ville</li> </ul>
Manque d'activités à destination des diverses envies de la famille	Créer des temps d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps enfants/parents</li> <li>• Temps parents et en parallèle activités enfants sans à avoir à chercher un mode de garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins de chaque individu pour un épanouissement familiale</li> </ul>
Support/aide aux familles dans le quotidien	Éviter l'épuisement des parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux papas d'être inclus dans la parentalité</li> <li>• Favoriser l'intergénérationnel</li> <li>• Soutien scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le bien être des familles</li> <li>• Permettre à chacun de trouver sa place</li> </ul>
Manque d'activités découvertes ponctuelles	Découvrir de nouveaux loisirs/activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des sorties en groupe</li> <li>• Proposer différentes thématiques</li> <li>• Rendre accessible les activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier de nouvelles envies</li> <li>• Créer des nouvelles rencontres</li> <li>• Elargir les horizons</li> </ul>
Besoin de se rencontrer	Rompre l'isolement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de temps conviviaux à destination des familles</li> <li>• Partage de compétences et de services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortir de l'isolement</li> <li>• Créer du lien</li> </ul>
Accueil des familles allophones	Faciliter l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des ateliers communication (pour progresser en français)</li> <li>• Partage de cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure accessibilité à la vie quotidienne.</li> <li>• Pouvoir communiquer à l'extérieur de la communauté</li> </ul>

## Les enjeux repérés

- Eviter de creuser les inégalités sociales et de renforcer la frontière entre les habitants « usagers » et « non usagers ».
- Enjeu de ne pas laisser une situation identifiée comme fragile en l'état, ce qui ne ferait qu'empirer les relations de voisinages : la convivialité favorisera le faire ensemble.
- Permettre l'entraide et la solidarité en créant des temps de rencontre
- Favoriser l'interconnaissance, lutter contre le racisme en organisant des activités multiculturelles.
- Lutter contre les violences domestiques en mettant en soutenant la parentalité.
- Mener une réflexion sur le handicap et les mobilités pour éviter l'isolement et le mal-être

Projet

## 4. Les perspectives du futur Espace de vie sociale

### Priorités d'action

3 idées d'actions ressortent de façon prioritaire :

- à l'échelle de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, favoriser l'initiative citoyenne en permettant aux habitants de devenir animateurs / moteurs de collectifs thématiques, les seniors, les parents solos, les ateliers cuisines du monde, les ateliers créatifs...
- A la tour de la Corderie, la récurrence de cafés paliers pour permettre à ses habitants qui souffrent d'isolement de se rencontrer sans avoir besoin de se déplacer, car il y a un important problème de mobilités de ces personnes.
- Au quartier Robert Schuman, organiser des temps familles pour faciliter la parentalité et ainsi être le trait d'union avec l'existant de la ville, CAF, minute papillon, LAEP et le SIVU... Les temps familles pourront être envisagés sur d'autres quartiers de la ville.

### Gouvernance

L'association porteuse du projet sera amenée à être le trait d'union pour inclure toutes les autres associations qui souhaitent intégrer ou juste participer à l'Espace de Vie Sociale.

Instances internes de l'association :

A ouvrir à quelques bénévoles porteurs représentant des habitants, référents de commissions et animateurs bénévoles.

Adhésion à une fédération : Invitation de la ville à ce que la structure adhère à une fédération dès 2026 (enjeux : pérennité de la structure et de dynamique de réseau).

Comité de pilotage avec partenaires (politique : élus de la majorité et 1 de la minorité, et la CAF) : 2 par an

Comité de suivi avec partenaires techniciens (département, bailleurs, services municipaux, la CAF) : 2 par an

Réseau de partenaires pour accueillir les habitants (avec charte : écouter les habitants, créer de la convivialité...)

Comité des financeurs : 1 par an avec tous les financeurs.

## Un.e professionnel.le permanent.e

La réflexion a été commune aux quatre partenaires : un emploi permanent est à envisager pour coordonner et animer le projet.

La fiche de poste doit tenir compte des besoins du projet, du territoire, et correspondre aux budgets alloués. La fiche de poste doit également être attractive pour solliciter de l'intérêt pour le ou la candidat(e).

Il est proposé un temps plein de 35 heures à adapter entre l'animation (60%) et la coordination (40%). Ce qui représente :

14h, soit 4 demi-journées par semaine à répartir pour la coordination et l'administratif ;

21h à fractionner pour l'animation ainsi que la préparation.

En sachant que c'est une création de poste, c'est avec le temps et l'expérience que les temps dédiés vont se concrétiser sur ces deux fonctions.

### Coordinateur-animateur du projet Espace de Vie Sociale

#### Mise en œuvre du projet

- Mise en œuvre du projet par l'Élaboration d'un planning d'animations, la pilotage des animations en collaboration étroite avec les habitants
- Création, développement et coordination des partenariats avec les structures locales (associations, institutions, entreprises) dans le cadre du futur EVS
- Animation de rencontres sur le territoire pour dynamiser l'inclusion des habitant-es

#### Accompagnement de la vie associative

- - Rédaction de comptes-rendus et gestion de la boîte mails
- - Elaboration de reportings réguliers auprès du bureau

#### Gestion financière et administrative

- - Elaboration des budgets, suivi des moyens financiers et suivi comptable
- Organisation de l'administration l'association

Le-la professionnel-le sera entouré-e du Conseil d'Administration de l'association porteuse, pour la gestion des tâches administratives, la communication, l'animation, la comptabilité...

Pour les événements exceptionnels, les habitants bénévoles porteront l'organisation et de la réalisation le jour J.

Le mécénat de compétences pourra être sollicité auprès de la Fédération territoriale 44 pour une mise en relation avec des entreprises compétentes.

## Budget prévisionnel annuel

### PULSE : Budget prévisionnel 2025 espace de vie sociale Ancenis Saint Géréon

CHARGES	montant	PRODUITS	montant
<b>60. Achats</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>70. Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>26 111,67 €</b>
Prestations de services	600,00 €	70623 - Prestation de service CAF	23 041,67 €
achats matières et fournitures	200,00 €	70624 - Fonds publics et territoires	
autres fournitures	600,00 €	70642 Participation des usagers	
<b>61. services extérieurs</b>	<b>2 774,00 €</b>		
locations	450,00 €	buvette théâtre et chasse au trésor	1 000,00 €
entretien et réparation		Adhésions	1 070,00 €
assurance	1 400,00 €	prestation Habitat 44	1 000,00 €
documentation			
<b>62. autres services extérieurs</b>	<b>924,00 €</b>		
rémunérations intermédiaires et honoraires			
publicité, publication			
déplacements, missions	300,00 €		
seices bancaires	24,00 €	<b>74. Subventions d'exploitation</b>	<b>19 000,00 €</b>
téléphone internet poste	600,00 €	741 Etat	
<b>63. impôts et taxes</b>		742 Conseil Régional	
<b>64. charges de personnel</b>	<b>33 500,00 €</b>	743 Conseil départemental	
rémunération des personnels	25 000,00 €	7441 Communauté de communes	
charges sociales	8 500,00 €	7442 Commune	15 000,00 €
autres charges de personnel		7452 CAF (hors PS)	4 000,00 €
<b>65. autres charges de gestion courante</b>	<b>6 513,67 €</b>	75. autres produits de gestion courante	
<b>66. charges financières</b>		76. produits financiers	
<b>67. charges exceptionnelles</b>		77. produits exceptionnels	
<b>68. dotation aux amortissements</b>		78. reprise sur amortissements et provisions	
		79. transfert de charges	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>45 111,67 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>45 111,67 €</b>
<b>86. Contributions volontaires</b>		<b>87. Contreparties des contributions</b>	
860 secours en nature		870 secours en nature	
861 mise à disposition de locaux et matériel		871 mise à disposition de locaux et matériel	
862 mise à disposition de personnel		872 Mise à disposition de personnel	
864 Bénévolat		874 Bénévolat	
<b>TOTAL</b>	<b>45 111,67 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 111,67 €</b>

## PULSE : Budget prévisionnel 2026 espace de vie sociale Ancenis Saint Géréon

CHARGES	montant	PRODUITS	montant
<b>60. Achats</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>70. Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>30 720,00 €</b>
Prestations de services	600,00 €	70623 - Prestation de service CAF	27 650,00 €
achats matières et fournitures	200,00 €	70624 - Fonds publics et territoires	
autres fournitures	600,00 €	70642 Participation des usagers	
<b>61. services extérieurs</b>	<b>1 950,00 €</b>		
locations	450,00 €	buvette animations	1 000,00 €
entretien et réparation		Adhésions	1 070,00 €
assurance	1 500,00 €	prestation Habitat 44	1 000,00 €
documentation			
<b>62. autres services extérieurs</b>	<b>984,00 €</b>		
rémunérations intermédiaires et honoraires			
publicité, publication			
déplacements, missions	360,00 €		
seices bancaires	24,00 €	<b>74. Subventions d'exploitation</b>	<b>15 000,00 €</b>
téléphone, internet, poste	600,00 €	741 Etat	
<b>63. impôts et taxes</b>		742 Conseil Régional	
<b>64. charges de personnel</b>	<b>40 000,00 €</b>	743 Conseil départemental	
rémunération des personnels	30 000,00 €	7441 Communauté de communes	
charges sociales	10 000,00 €	7442 Commune	15 000,00 €
autres charges de personnel		7452 CAF (hors PS)	
<b>65. autres charges de gestion courante</b>	<b>1 386,00 €</b>	75. autres produits de gestion courante	
<b>66. charges financières</b>		76. produits financiers	
<b>67. charges exceptionnelles</b>		77. produits exceptionnels	
<b>68. dotation aux amortissements</b>		78. reprise sur amortissements et provisions	
		79. transfert de charges	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>45 720,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>45 720,00 €</b>
<b>86. Contributions volontaires</b>		<b>87. Contreparties des contributions</b>	
860 secours en nature		870 secours en nature	
861 mise à disposition de locaux et matériel		871 mise à disposition de locaux et matériel	
862 mise à disposition de personnel		872 Mise à disposition de personnel	
864 Bénévolat		874 Bénévolat	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

## Évaluation

Un bilan sera à réaliser à la fin de 2026, ce qui correspond à l'agrément probatoire de la CAF, sur la base d'éléments quantitatifs et qualitatifs.

En lien avec l'analyse, il est préconisé :

- D'évaluer le nombre d'actions sur les différents lieux de la ville
- De vérifier à travers plusieurs retours d'expérience si l'action de l'EVS permet de pallier les problèmes de mobilité et de handicap rencontrés par des habitants.
- D'évaluer le nombre de familles qui viennent aux rencontres et combien de personnes vont rejoindre les structures de la ville via l'EVS.

Il sera important également de recenser les initiatives d'habitants, les temps créés et menés par eux-mêmes.

Fin décembre 2026, il est préconisé de reprendre l'ensemble des tableaux "bien vivre dans son quartier" page 13 et "famille" page 16. Il s'agira de produire une synthèse :

- des actions menées avec les résultats associés,
- des actions engagées
- des perspectives de développement.

## 5. Mise en place

### Calendrier

- 5 mai 2025 : Choix de la structure pilote de l'espace de vie sociale
- 19 mai 2025 : délibération en conseil municipal présentant ce projet et autorisant le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de la CAF de la Loire-Atlantique
- 13 juin 2025 :
- Fin juin : réunion des partenaires : CAF, Ville, structure pilote, Fédération des centres sociaux de Loire-Atlantique
- 1er Juillet : création de l'espace de vie sociale
- Décembre 2025 : 1er bilan suite aux premiers mois d'activité
- Janvier 2026 : Arbitrage par la ville et par la CAF sur la reconduction du partenariat.
- Décembre 2026 : bilan de la période probatoire.

### Choix de la structure pilote

La commune a écrit à l'ensemble des associations d'Ancenis-Saint-Géréon pour les inviter à se porter candidates pour piloter le projet d'espace de vie sociale et pour gérer son activité.

Les critères de choix ont été présentés. La commune a annoncé retenir parmi les volontaires les associations :

- Les membres du Conseil d'Administration habitent principalement la commune
- Déjà engagées au service de la vie sociale de la commune
- Solides sur le plan de la gestion et de la vie associative

L'association PULSE a été rencontrée le 31 mars par les élus et services municipaux référents et s'est portée candidate le 12 avril 2025. Les élus ont reconnu la pertinence des initiatives de l'association en lien avec les besoins des habitants, son ancrage territorial et la qualité de structuration de son organisation.

Par délibération prise lors du conseil municipal du 19 mai 2025, la municipalité confirme son souhait de lui confier la gestion du futur espace de vie sociale.

L'association PULSE et la ville choisissent de déposer conjointement auprès de la CAF de Loire-Atlantique le dossier de demande d'agrément.